**DIX-NEUVIÈME CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE**  OEA/Ser.K/XII.19.1

**DES MINISTRES DU TRAVAIL (CIMT)** CIDI/TRABAJO/doc.18/15 Rev.1

3 et 4 décembre 2015 3 décembre 2015

Cancún, Mexique Original: espagnol

DÉCLARATION du Comité consultatif technique des entreprises sur les questions de travail (CEATAL)

(Convenue à la réunion du CEATAL du jeudi 3 décembre 2015)

DANS LE CADRE DE LA XIXe CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DU TRAVAIL DE L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2015, les employeurs des Amériques, représentés par le Comité consultatif technique des entreprises sur les questions de travail (CEATAL), saluent avec satisfaction le fait que cette Conférence se soit donnée pour tâche de réfléchir sur le thème “Construire du travail décent assorti d’inclusion sociale et de développement durable dans les Amériques”, et dans le but d’apporter leur contribution à cette Conférence, présentent la Déclaration suivante, portant sur le thème “Jeunesse, entreprenariat et éducation”:

DÉCLARATION

Les jeunes des Amériques sont le présent et l’avenir de nos sociétés. Ils sont un symbole de progrès, d’équité, d’engagement, de responsabilité et d’innovation.

Selon les chiffres du CEATAL, 25,6 % de la population des Amériques se trouve dans la tranche d’âge de 15 à 29 ans. Notre continent se trouve à un moment clé pour positionner les jeunes en tant qu’acteurs stratégiques pour la transformation sociale, économique, politique et culturelle. Cette réalité démographique ouvre la porte à des opportunités pour les pays du Continent américain, elle signifie une plus grande proportion de la population capable de travailler, de produire, d’économiser et d’investir. Cette réalité constitue aussi, cependant, un défi pour les pays du Continent qui se trouvent dans une situation de croissance économique et de réduction de la pauvreté, étant donné qu’ils nécessiteront à l’avenir des personnes ayant reçu une formation pour faire face aux transformations qui leur permettront de s’engager pour de bon dans la voie du développement.

La situation actuelle des jeunes dans le Continent américain n’est pas encourageante. Un grand nombre de jeunes latino-américains et caribéens entre 15 et 24 ans manque de ressrouces économiques. Le pourcentage s’élève à 41,5 % en milieu rural, alors qu’il est de 20,7 % dans les zones urbaines.

Certains pays ont un taux de pauvreté dépassant 50 pour cent chez les jeunes et souffrent également d’un manque d’accès à l’éducation (un tiers des jeunes de la région en souffrent) et d’un manque d’emploi (un jeune sur cinq n’étudie pas et ne travaille pas non plus). Le chômage chez les jeunes s’élève à 14,7 pour cent.

Le Programme de développement durable 2030 (PDD) souligne la nécessité d’autonomiser les jeunes, de leur fournir un environnement propice à la pleine réalisation de leurs droits et capacités, aidant les pays à tirer profit de leur situation démographique. Spécifiquement, le huitième objectif du PDD appelle les pays à promouvoir une croissance économique soutenue et intégratrice dans le temps, ainsi que le plein emploi et le travail productif et décent pour tous.

Le CEATAL est convaincu que cet ambitieux objectif peut être atteint principalement par le biais de politiques publiques intégrées et intégrales qui encouragent en particulier l’éducation, l’entreprenariat et l’investissement.

1. ÉDUCATION. L’éducation est un axe clé du développement. Avec plus d’éducation il est possible d’améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles des pays. Un accroissement des niveaux d’éducation de la population est associé à l’amélioration d’autres facteurs clés de développement et de bien-être, tels que la productivité, la compétitivité, la mobilité sociale, la réduction de la pauvreté, la construction de la citoyenneté et de l’identité sociale, et, en définitive, le renforcement de la cohésion sociale. L’éducation, qu’elle soit publique ou privée, de même que la formation professionnelle, les apprentissages et les pratiques professionnelles des entreprises, jouent un rôle essentiel pour permettre aux jeunes d’entrer sur le marché du travail et de se débrouiller dans la vie adulte. Il est essentiel que les politiques en matière d’éducation soient conçues en tenant un dialogue avec le secteur privé pour assurer que les jeunes disposent des compétences requises par les entreprises et que les systèmes d’apprentissage répondent au développement de nouvelles professions correspondant aux besoins des entreprises qui sont en constante évolution. Nous attirons particulièrement l’attention sur le Réseau mondial pour l’apprentissage (GAN), qui constitue un exemple à suivre en matière de partenariat entre entreprises, organisations d’entreprises et organisations internationales dans le but de promouvoir et de partager les bonnes pratiques dans les programmes d’apprentissage.

2. ENTREPRENARIAT. La promotion de l’initiative en matière d’entreprenariat et d’emploi indépendant des jeunes est fondamentale pour que les jeunes non seulement sortent de l’école pour chercher du travail, mais aussi pour créer de l’emploi. L’entreprenariat est précisément une des variables clés pour la croissance économique et il faudrait réaffirmer la valeur sociale de ce type d’emploi. En fait, la culture de l’entreprenariat n’est pas seulement pour ceux qui cherchent à travailler comme pigistes; le concept de l’entreprenariat doit se développer pour tout le monde: la culture de l’entreprenariat est une façon de penser et d’agir. Nos sociétés ont besoin de travailleurs possédant un esprit d’entreprise et de gouvernements ayant une attitude d’entrepreneurs. Nous sommes en faveur que les gouvernements adoptent les mesures adaptées pour promouvoir les conditions nécessaires à un entreprenariat prospère et durable. Pour ce faire, il est nécessaire d’encourager un esprit d’entreprenariat pendant toute la durée des études. Le concept de créer, d’entreprendre, de risquer et d’innover s’apprend dès l’école, et il est nécessaire de l’incorporer aux divers cycles de l’éducation et de la formation. Cette approche au sein du système d’éducation et de formation doit être abordée avec vigueur à court terme. Il faut également intensifier les efforts visant à faciliter un environnement favorable au développement des entreprises, tout en promouvant des politiques qui favorisent les conditions dans lesquelles se constitue et se développe une entreprise: créer des lieux d’aide à l’entrepreneur, réduire les démarches à faire avant que l’entreprise puisse fonctionner, simplifier les processus de protection de la connaissance et aussi favoriser une grande variété de formes d’emploi et des mesures d’encouragement de divers types pour que les nouvelles entreprises puissent employer le plus grand nombre de jeunes.

3. INVESTISSEMENT. Les entreprises créent plus de 90 % des emplois, produisent la majorité des biens et services nécessaires pour améliorer les niveaux de vie et constituent la majorité de la base imposable qui finance les services publics. L’emploi pour les jeunes ne peut pas être créé directement au moyen de lois, et les gouvernements ne peuvent pas non plus obliger les employeurs à investir. C’est le résultat de l’activité des entreprises qui crée de l’emploi, alors nous devons faire porter nos efforts sur la création d’un climat propice à l’investissement. Le climat dans lequel s’effectue l’investissement est affecté par divers facteurs économiques, juridiques, institutionnels et même culturels qui influence le contexte d’affaires dans lequel les entreprises évoluent. Le climat d’investissement peut également être affecté par l’incertitude, qu’elle soit de nature macroéconomique, institutionnelle ou politico-institutionnelle, ce qui provoque de fortes baisses de l’investissement privé.

L’investissement est ce qui crée la demande en matière d’emploi. Les gouvernements doivent étudier toutes leurs actions et politiques en se demandant si celles-ci favorisent ou empêchent l’investissement, dans un dialogue permanent avec les organisations des employeurs.

Le CEATAL lance un appel aux ministres du travail réunis à l’occasion de la XIXe CIMT afin qu’ils contribuent, en coordination avec d’autres ministères et institutions et avec la collaboration de l’OEA, de l’OIT, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de toute autre institution internationale pertinente, à réaliser les objectifs du PDD, et en particulier à réussir à réduire substantiellement d’ici 2020 la proportion de jeunes chômeurs qui ne sont pas aux études et qui ne reçoivent pas non plus de formation (objectif 8.6).

Le CEATAL demande à l’OEA, à l’OIT, à la Banque mondiale, à la Banque interaméricaine de développement et à toute autre institution internationale pertinente d’appuyer, par le biais de la plateforme de collaboration qui a été constituée par le truchement du Réseau interaméricain de l’administration dans le domaine du travail (RIAL), les ministères du travail et autres ministères et institutions publiques dans la conception et la mise en œuvre de politiques destinées à encourager l’emploi chez les jeunes, une éducation de qualité, l’entreprenariat et le climat d’investissement.

CIDTR00073F01

Le CEATAL salue le soutien technique et politique précieux et constant accordé par l’Organisation internationale des Employeurs (OIE), qui s’est chargée de la coordination et a fait en sorte que la perspective des entreprises soit reflétée dans les divers documents, activités et engagements politiques pris dans le cadre de la CIMT et de l’OEA. De la même manière, le CEATAL salue le précieux soutien technique qu’a fourni le Bureau pour les activités des Employeurs (ACT/EMP) de l’OIT.

 Pour conclure, le CEATAL remercie le Bureau régional de l’OIT pour l’Amérique latine et les Caraïbes pour le soutien accordé afin que la délégation du CEATAL – avec des représentants de toutes les sous-régions – puisse participer et contribuer à la Dix-neuvième CIMT.